



Du 18 au 27 février 2022

&

Du 25 février au 6 mars 2022

REGLEMENT 2022

*Une course écotouristique à la découverte d'un pays et de paysages magnifiques à la rencontre
d'une population et de ses cultures riches et diversifiées*

Article 1. ORGANISATION

Exaequo Communication, agence d'événementiel sportif en collaboration avec FRANCE KENYA SPORTS SOLIDARITE (FKSS) organise la neuvième édition de KIMBIA KENYA (KK) qui se déroulera sur deux sessions distinctes pour deux groupes de participants différents :

- Du 18 au 27 février 2022
- Du 25 février au 6 mars 2022

Exaequo Communication est immatriculée au registre des opérateurs de voyage et de séjour sous le numéro IM01414006.

Cette épreuve est limitée à 50 participants par session.

Article 2. DEFINITION DE LA COMPETITION

Kimbia Kenya est une course à pied en allure libre en 5 étapes. Cette course est organisée dans une logique sport-loisirs, mais aussi de solidarités avec les communautés locales. Deux épreuves (deux distances) sont proposées aux participants : 100km environ en 5 étapes (ci-après 5x20km) et 50km environ en 5 étapes (ci-après 5x10km).

Article 3. PRESCRIPTIONS GENERALES

Kimbia Kenya se déroulera en conformité avec le règlement de l'épreuve et de ses annexes auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription.

Article 4. CONDITIONS D'ADMISSION DES CONCURRENTS

Est admis à participer aux épreuves toute personne majeure, de toute nationalité, répondant aux exigences du présent règlement et titulaire d'un certificat médical attestant son aptitude à pratique sportive (y compris en compétition). Ce certificat médical devra être effectué obligatoirement dans les 12 mois précédant le départ de la course. Les adolescents âgés de 16 ans et plus – le jour du début de l'épreuve - pourront prendre part à l'épreuve en fournissant une autorisation signée de leurs parents, tuteurs ou organismes officiels ayant la responsabilité de ceux-ci. Ils devront répondre aux mêmes exigences mentionnées dans ce présent règlement.

Article 5. CATEGORIES DE CONCURRENTS

Chaque participant homme ou femme entre dans le classement général sans distinction d'âge ou de degré de professionnalisme. Toutefois, indépendamment du classement général, sont établis les classements suivants :

Catégorie A : 5x20km

Masculin / Féminin

Catégorie B : 5x10km

Masculin / Féminin

Article 6. MARCHEURS

KIMBIA KENYA se définissant comme une course loisir et solidaire, EXAEQUO COMMUNICATION acceptera qu'un concurrent fasse l'épreuve en marchant sur la catégorie B (5x10km).

Ces personnes ne recevront en revanche aucun dossard et ne pourront prétendre à figurer dans aucun classement général ou par étape. Aucun certificat médical ne sera réclamé.

Article 7. PROGRAMME DE L'ÉPREUVE

SESSION 1 : Du 18 au 27 février 2022

Vendredi 18 février : déplacement Paris / Nairobi (départ Paris Charles de Gaulle)

Samedi 19 février : transfert sur le site de l'épreuve et journée d'acclimatation

Dimanche 20 février au Vendredi 25 février : 5 journées de courses et 1 journée de repos

Samedi 26 février : journée d'activités touristiques et retour à Nairobi puis sur Paris

Dimanche 27 février : arrivée à Paris (retour Paris Charles de Gaulle)

SESSION 2 : Du 25 février au 6 mars 2022

Vendredi 25 février : déplacement Paris / Nairobi (départ Paris Charles de Gaulle)

Samedi 26 février : transfert sur le site de l'épreuve et journée d'acclimatation

Dimanche 27 février au Vendredi 4 mars : 5 journées de courses et 1 journée de repos

Samedi 5 mars : journée d'activités touristiques et retour à Nairobi puis sur Paris

Dimanche 6 mars : arrivée à Paris (retour Paris Charles de Gaulle)

EXAEQUO COMMUNICATION se réserve le droit de modifier :

- Le règlement de l'événement ;
- La physionomie de l'épreuve ;
- Le lieu et la destination initiale en cas de force majeure.

Article 8. MARQUE D'IDENTIFICATION ORGANISATION

Lors des contrôles administratifs et techniques précédant le départ, l'organisation fournira à chaque concurrent un dossard numéroté à porter sur la poitrine. Pendant toute la durée de l'épreuve, les marques d'identification fournies par l'organisation resteront apposées obligatoirement sur chaque concurrent à l'emplacement indiqué par l'organisation sous peine de pénalités. En dehors de ces marques d'identification réservées par l'organisation, les espaces restants disponibles (manches tee-shirt, casquettes, chaussettes, sac à dos, etc.) pourront être utilisés par le concurrent pour ses sponsors personnels.

Article 9. DEPARTS DES ETAPES

Les départs des épreuves seront donnés vers 8h00 du matin.

Les participants aux courses 5x20km et 5x10km seront acheminés en bus respectivement, à 20km et 10km de l'arrivée.

Article 10. ARRIVEE D'ETAPE

Un chronométrateur relèvera le temps journalier de chaque concurrent.

Les parcours sont, soit des boucles (points de départ et d'arrivée approximativement identiques), soit des étapes en ligne (points de départ et d'arrivée différents).

Une assistance médicale sera présente à chaque arrivée d'étape.

Article 11. CLASSEMENTS ET CHANGEMENT DE DISTANCE

Les temps de chaque concurrent seront chronométrés en heure, minutes et secondes.

Le classement de l'étape se fait par addition du temps réalisé.

Le classement général se fait par l'addition des temps obtenus à chaque étape.

Tout concurrent inscrit sur le 5x20km qui, pour raison médicale ou par choix personnel, ne prendrait pas le départ d'une ou plusieurs étapes de 20km ne pourra prétendre à figurer au classement général du 5x20km.

De la même manière, tout concurrent inscrit sur le 5x10km qui, pour raison médicale ou par choix personnel, ne prendrait pas le départ d'une ou plusieurs étapes de 10km ne pourra prétendre à figurer au classement général du 5x10km.

Il sera aussi permis à chaque concurrent initialement inscrit sur le 5x20 km ou sur le 5x10 km de participer respectivement à une ou plusieurs étapes de 10 km ou de 20 km. Dans ce cas, ces concurrents pourront être classés dans l'étape du jour mais ne pourront plus être classés dans leur classement général d'origine. Tout concurrent qui souhaitera ne pas prendre le départ d'une étape ou qui souhaitera participer sur une autre distance que celle initialement prévue lors de son inscription devra impérativement prévenir le directeur de la course au plus tard avant 20h, la veille du départ de l'étape du jour.

Article 12. RAVITAILLEMENT

L'organisation se charge de l'approvisionnement en eau pour chaque concurrent.

Chaque concurrent pourra décider, soit de remplir sa gourde ou son camel-back personnels avant le départ de la course, soit de se ravitailler (pour les participants de la course de 20km uniquement) au point de ravitaillement installé au dixième kilomètre de la course.

L'organisation prévoit 1,5 litres d'eau pour la course et par jour, respectivement pour les concurrents du 20 km et du 10 km.

Le ravitaillement installé au point 10km comprend de l'eau et des fruits (orange, bananes ...).

Un ravitaillement plus consistant (eau, orange, bananes, fruits secs, barres céréales) sera installé à l'arrivée.

Article 13. ASSISTANCE MEDICALE

Une équipe médicale choisie par l'organisation sera présente pendant toute la durée de l'épreuve.

Elle interviendra sur le parcours, le cas échéant, dans des véhicules d'assistance. Elle sera basée à l'arrivée de chaque étape. Elle veillera à rapatrier au campement le concurrent ayant une défaillance physique.

Les services médicaux seront habilités à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve. Plus simplement, les services médicaux pourront aussi réorienter les concurrents inscrits sur le 5x20 km vers le 5x10 km si ces services médicaux estiment cette deuxième épreuve plus adaptée aux capacités physiques du concurrent.

En cas de problème plus grave, un rapatriement vers l'hôpital le plus proche est prévu par l'organisation. Pour tout rapatriement en France, l'organisation se mettra en relation avec le service d'assurance de chaque participant (Cf. article n°16 – Assurance).

Article 14. ABANDON / HORS COURSE

En cas d'abandon d'un concurrent, il est impératif qu'il prévienne l'organisation dans les plus brefs délais.

Article 15. BALISAGE

Les concurrents du Kimbia Kenya devront impérativement suivre le balisage des étapes. Ce balisage sera effectué par un marquage au sol, complété par l'installation de drapeaux. La présence de volontaires sur les parcours servira également de balisage pour les concurrents.

Article 16. ASSURANCES

L'organisation est couverte par un contrat d'assurances responsabilité civile organisation pour les professionnels de l'organisation de manifestations sportives et de l'organisation ou la vente de voyage et de séjour chez Allianz – responsabilité civile organisation sportive et agence de voyage n°56082651.

Une assurance rapatriement est à contracter par chaque participant de **manière obligatoire**.

L'organisation recommande également à tous les participants de souscrire une assurance annulation.

Article 17. CONDITIONS CLIMATIQUES ET NATURE DU TERRAIN

Température en février :

Moyenne jour : 25 °C

Moyenne nuit : 10 °C

La région du lac Naivasha se situe à 1 880 m d'altitude.

Le parcours total de 100 km environ présente une nature de terrain très variée : chemin de terre et sablonneux, savane et collines.

L'organisation se réserve le droit de modifier le tracé du parcours, les horaires et le kilométrage des étapes en raison des conditions climatiques.

Article 18. SAC DE COUCHAGE

Pour des raisons de confort personnel, l'essentiel des hébergements se faisant sous tente, chaque concurrent devra apporter **un sac de couchage**, ainsi qu'un **drap house de matelas**.

Article 19. PROGRAMME SOLIDAIRE

Le programme solidaire de l'événement Kimbia Kenya est organisé par l'association France Kenya Sport Solidarité en collaboration avec Exaequo Communication.

Il a pour objectif de soutenir les écoles traversées par le parcours de Kimbia Kenya.

50€ (cinquante euros) par inscription seront reversés à l'association pour le projet éco-solidaire par Exaequo Communication. Par ailleurs, une collecte de fond sera également organisée pour le grand public.

Les participants auront également la possibilité d'emmener avec eux des fournitures scolaires ou du matériel de sport à distribuer aux enfants des écoles visitées.

Pour l'organisation de collecte spécifique ou de projet associé à ce projet solidaire, la présidente de France Kenya Sport Solidarité, Claire Gicquel Ngonga sera à contacter au préalable.

Article 20. INSCRIPTIONS ET DROITS D'ENGAGEMENT

Le nombre total de participants en 2022 est limité à 50 concurrents, par session, répartis sur le 5x20km, le 5x10km et marcheurs.

Un tarif unique est fixé à 2590 euros + frais de dossier par concurrent sur l'ensemble de la période.

Un supplément de 390 euros par concurrent est applicable pour les personnes souhaitant dormir en cottage durant tout le séjour (10 cottages maximum).

Plus aucune inscription ne sera possible après le 30 novembre 2021.

L'inscription comprend :

- Le vol A/R Paris-Nairobi ou via une escale
- Les navettes en bus entre Nairobi et le site des épreuves
- Les navettes quotidiennes en bus pour acheminer les participants aux points de départs et assurer les retours au campement
- Les navettes en bus pour les excursions touristiques groupées et organisées
- L'hébergement en camping (sept nuitées pendant l'épreuve) en tente de 2 places ou en cottage si vous choisissez l'option
- La restauration pour tout le séjour, à l'exception des boissons (y compris l'eau) pendant les repas
- Le ravitaillement (eau, fruits ...) pour les épreuves
- L'inscription à la course (dossard)
- L'encadrement technique de l'organisation (staff principal de 20 personnes environ)
- L'assistance médicale
- La médaille pour tous les concurrents
- Un tee-shirt technique aux couleurs de l'événement pour tous les concurrents
- Un reportage vidéo envoyé par lien 1 mois environ après la course
- Les activités éco-solidaires du séjour
- La mise en place d'une plateforme de photos partagées comprenant les photos de l'organisation et celles des participants

L'inscription ne comprend pas les coûts liés à l'obtention d'un visa.

L'inscription ne comprend pas certaines activités touristiques optionnelles :

- Un trekking dans le parc national du Mont Longonot (environ 40€)
- Un safari à cheval dans Sanctuary Farm (environ 30€)
- Un safari sur le lac Naivasha (environ 15€)

Le nombre total de participants étant limité, l'organisation retiendra les dossiers suivant les places disponibles et uniquement les candidatures dont le dossier administratif sera complet avant le 30 novembre 2021.

Inscription en 1 ou 2 deux fois par paiement en ligne sécurisé, avant le 30 novembre 2021 :

- 1^{er} virement / acompte de 838.85 euros, comprenant 38.35 euros de frais de dossier, encaissé au moment de l'inscription ;
- 2nd virement / solde de 1790 euros **avant le 16 décembre 2021**

Article 21. OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET MEDICALES

Après l'inscription en ligne sur notre site, tous les concurrents et les accompagnateurs devront envoyés à l'organisation les éléments suivants pour valider leur inscription :

- La photocopie du passeport en cours de validité (Durée de validité de 6 mois à l'expiration du visa d'entrée)
- 1 photo d'identité ou portrait (scan d'une photo d'identité, photo par portable, etc.) ;
- Un certificat médical datant de moins d'un an au plus tard (facultatif si Marcheur) de non-contre-indication à la pratique de la course à pied **en compétition – mention obligatoire** ;
- L'attestation de l'assurance rapatriement qui est obligatoire.

Article 22. FORFAITS, ANNULATION D'ENGAGEMENT

Les annulations de réservation et demandes de remboursement devront être effectuées par lettre recommandée à :

Exaequo Communication
85, rue de l'avenir
14790 Verson

Les barèmes de remboursement sont les suivants :

- 100€ seront retenus pour frais de dossier en cas de désistement avant le 31/07/2021
- 10% de la totalité des droits seront retenus en cas de désistement entre le 1/08/2021 et le 30/11/2021 – soit 259 €
- 30% de la totalité des droits seront retenus en cas de désistement entre le 1/12/2021 et le 31/01/2022 – soit 777€
- Passée la date du 01/02/2022 à minuit, aucune demande de remboursement ne sera acceptée

Ces frais correspondent aux acomptes engagés par Exaequo Communication pour la préparation de l'événement.

EXAEQUO COMMUNICATION recommande donc vivement à chaque concurrent de souscrire à une assurance annulation ou à titre personnel auprès d'un assureur de son choix.

En cas d'annulation de l'épreuve pour raison de force majeure **par Exaequo Communication**, notamment si les conséquences de la crise sanitaire lié au covid-19 ne permettrait pas l'organisation de l'événement dans des conditions de sécurité satisfaisantes, le montant de l'inscription sera intégralement remboursé.

Article 23. COUVERTURE IMAGE

EXAEQUO COMMUNICATION se réserve tous droits exclusifs d'utilisation des images de la course Kimbia Kenya. Les participants consentent ici qu'EXAEQUO COMMUNICATION dispose du droit exclusif de leur nom et de leur image individuelle ou collective pour tout ce qui concerne de près ou de loin leur

participation à la course Kimbia Kenya. Tout support graphique (logo de Kimbia Kenya), photographique ou vidéo ne pourra être utilisé par les concurrents, les accompagnateurs ou l'encadrement que pour des usages privés, sauf autorisation particulière de qu'EXAEQUO COMMUNICATION. En conséquence, tout projet de film court, moyen ou long métrage devra avoir reçu préalablement l'assentiment d'EXAEQUO COMMUNICATION.

Article 24. LISTE DES PRIX

Kimbia Kenya est une course loisir. En conséquence, aucun prix significatif ne sera remis aux concurrents en fonction de leur classement. Ceci étant précisé, FRANCE KENYA SPORTS SOLIDARITE récompensera les premiers de toutes les catégories telles que définies dans l'article 5 – CATEGORIE DE CONCURRENTS.

Article 25. CONTACTS

EXAEQUO COMMUNICATION

85, rue de l'avenir
14790 Verson

Renseignement & Inscriptions

www.exaequovoyages.com
contact@exaequovoyages.com

Numéro de Téléphone unique : 02 31 53 94 17